

Résumé

Les pays en développement multiplient leurs efforts pour accroître leurs recettes fiscales. Face à la récession mondiale et à l'amenuisement des fonds consacrés au développement, les ressources propres des pays doivent être mobilisées pour financer le développement durable, résorber les inégalités, offrir des services publics et construire les infrastructures nécessaires à une croissance inclusive.

Un moyen prometteur de mobiliser les ressources intérieures consiste à favoriser l'émergence d'une culture du civisme fiscal fondée sur les droits et les responsabilités, culture en vertu de laquelle chaque citoyen considérerait que le paiement des impôts est une composante à part entière de la relation qu'il entretient avec la puissance publique. Partout dans le monde, les gouvernements et les administrations fiscales mettent en place des programmes novateurs d'éducation des contribuables visant à informer et à mobiliser les contribuables d'aujourd'hui et de demain.

Préparer la génération suivante en sensibilisant les élèves et les étudiants aux enjeux de la fiscalité est un objectif important des programmes d'éducation des contribuables. Cela peut commencer par les élèves de l'enseignement primaire et secondaire, qui se trouvent à un moment charnière de leur processus d'entrée dans la société et de prise de conscience du rôle de l'impôt. Garantir la continuité de l'éducation des contribuables jusqu'à l'université offre aussi de nombreuses possibilités d'éduquer les jeunes adultes sur les questions fiscales, dans le cadre de leur transition vers le marché du travail.

L'éducation des contribuables n'est pas seulement une stratégie pour accroître les recettes fiscales, et ne s'emploie pas exclusivement à expliquer pour quelles raisons il faut payer ses impôts. Elle vise plutôt à renforcer l'attachement au bien commun en soulignant la valeur sociale de l'impôt et son lien avec les dépenses publiques. Elle montre comment l'argent public est dépensé et insiste sur les effets délétères de la fraude fiscale et de la corruption pour un pays et pour ses citoyens. Le civisme fiscal est donc lié à la citoyenneté et à la responsabilité collective.

Pour atteindre cet objectif, les programmes d'éducation des contribuables doivent couvrir différents aspects, notamment : informer le public sur les nouvelles dispositions fiscales et méthodes de déclaration, répondre à ses interrogations, faciliter la vie des contribuables ou expliquer les risques du secteur informel qui échappe souvent à l'impôt.

Si l'expérience des 28 pays décrite dans cet ouvrage donne à penser que la question du mode optimum de mise en œuvre des programmes d'éducation des contribuables n'est pas encore tranchée, les nouvelles technologies de l'information et des communications offrent un large éventail d'approches permettant d'atteindre les publics cibles et d'optimiser l'utilisation des ressources limitées par leur effet démultiplicateur. Grâce aux pièces de théâtre, jeux vidéo, émissions télévisées et espaces de jeu interactifs, l'éducation des contribuables peut aussi être un véritable divertissement. Parmi les autres actions possibles figurent la célébration de journées annuelles de l'impôt ou l'organisation de festivals autour de la fiscalité. L'apprentissage mutuel et l'échange de

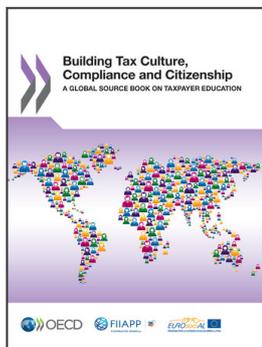
savoir par le biais d'organisations fiscales régionales jouent un rôle important pour instiller et promouvoir les bonnes pratiques.

Considérées dans leur ensemble, les études de cas nationales montrent que, pour réussir, les programmes d'éducation des contribuables doivent reposer sur des partenariats, étayés par un engagement politique à haut niveau. Des partenariats solides, qu'ils soient nationaux, régionaux ou internationaux, peuvent garantir la viabilité des programmes et favoriser une mutation culturelle à long terme. Pour les programmes ciblant les élèves ou les étudiants, il est impératif de nouer de solides alliances avec le secteur éducatif du pays, généralement le ministère de l'Éducation. D'autres partenaires clés, comme les entreprises et la société civile, ainsi que des personnalités publiques de renom, comme des chanteurs, acteurs ou sportifs, peuvent également jouer un rôle actif dans les initiatives d'éducation des contribuables.

Mesurer l'impact des programmes d'éducation des contribuables est un processus assez nouveau, surtout en Amérique latine et en Afrique, qui nécessite d'engager des travaux et des recherches supplémentaires sur l'impact de l'éducation des contribuables sur l'amélioration du civisme fiscal et sur le resserrement des liens entre les citoyens et le gouvernement. Grâce à l'apprentissage mutuel, nous pouvons enrichir nos connaissances sur des aspects tels que le dialogue avec le secteur informel, l'utilisation optimale des nouvelles technologies, le rôle des entreprises et de la société civile et l'évolution des comportements sur plusieurs générations.

La coopération au développement pourrait jouer un rôle accru afin d'aider les administrations fiscales et les pouvoirs publics à surmonter les principaux obstacles à la mise en œuvre de leurs programmes d'éducation des contribuables. Ces obstacles tiennent au manque de temps et à l'insuffisance de moyens financiers et humains. Il est déjà difficile d'évaluer, de mesurer et de déterminer les causes qui provoquent des changements de comportement des contribuables ; en faire une priorité politique ou un objectif stratégique est encore plus ardu. C'est pourquoi la coopération au développement devrait s'employer à intégrer des initiatives d'éducation des contribuables dans les programmes fiscaux ou de gestion des finances publiques financés par les donateurs.

Il existe des exemples prometteurs de coopération au développement dans ce domaine, comme les travaux menés par l'Union européenne par l'intermédiaire de son programme EUROsociAL au Salvador et au Costa Rica, le soutien apporté par l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ) dans plusieurs pays (en Zambie par exemple), ainsi que d'autres initiatives bilatérales comme celles d'USAID et de TradeMark East Africa au Burundi, de la DANIDA danoise au Bhoutan ou encore du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) au Liban.



Extrait de :

Building Tax Culture, Compliance and Citizenship A Global Source Book on Taxpayer Education

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264205154-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE/La Fondation internationale et pour l'Ibéro-Amérique d'administration et de politiques publiques (2015), « Résumé », dans *Building Tax Culture, Compliance and Citizenship : A Global Source Book on Taxpayer Education*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264230163-2-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.